



Bruxelles, le 15.12.2017
COM(2017) 767 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**RELATIF À L'ACTIVITÉ EXTÉRIEURE DE LA BEI COUVERTE PAR LA
GARANTIE BUDGÉTAIRE DE L'UE EN 2016**

{SWD(2017) 460 final}

1. INTRODUCTION

Le mandat de prêt extérieur (MPE) est une composante efficace et de longue date du partenariat entre la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI). Au titre du MPE, l'UE apporte sa garantie budgétaire pour permettre à la BEI de renforcer son activité de prêt à l'appui des politiques de l'Union hors du territoire de cette dernière. Le MPE soutient les activités de la BEI dans les pays en phase de pré-adhésion, dans les pays du voisinage oriental et méridional ainsi qu'en Asie, en Amérique latine et en Afrique du Sud. Au titre du MPE actuel (2014-2020), le budget de l'UE garantit les opérations de la BEI à hauteur de 27 milliards d'EUR¹.

Le présent rapport donne un aperçu des activités menées en 2016 par la BEI au titre de la garantie de l'UE ainsi que des principaux résultats et effets obtenus, et fournit notamment des informations sur l'incidence future escomptée des opérations de financement signées en 2016 sur la base du cadre de mesure des résultats («ReM») de la BEI². Il récapitule également les opérations effectuées par la BEI sans la garantie de l'UE (c'est-à-dire, à ses propres risques) afin de donner une image complète de son activité dans ces régions.

Le document de travail des services de la Commission ci-joint fournit des informations plus détaillées et des tableaux statistiques (notamment par projet, secteur, pays et région) sur les activités en question.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 2016, le montant total des opérations signées par la BEI dans les régions couvertes par le mandat de prêt extérieur s'élève à 6,8 milliards d'EUR, ce qui représente une légère hausse par rapport au montant de l'année précédente (6,7 milliards d'EUR). Sur ce total, plus de la moitié (58 %, 4 milliards d'EUR) bénéficie de la garantie de l'UE. L'an dernier, un premier contrat a été signé pour 54 nouvelles opérations³.

Sur la base du cadre de mesure des résultats («ReM») de la BEI, appliqué pour la cinquième année, il est attendu des nouvelles opérations dans ces régions qu'elles apportent aux priorités de l'UE et des pays partenaires une contribution considérée comme «excellente» ou «bonne».

Cadre de mesure des résultats («ReM»)

La BEI utilise son cadre de mesure des résultats («ReM») pour ses opérations menées hors de l'UE afin de renforcer le processus d'évaluation des projets et d'améliorer sa capacité à suivre les résultats obtenus et à en rendre compte. Il sert à montrer comment les contributions de la BEI rendent possibles des réalisations, aboutissent à des résultats et, avec le temps,

¹ En septembre 2016, la Commission a proposé d'augmenter le plafond maximal de l'actuel MPE à 32,3 milliards d'EUR [COM(2016) 583]. Le processus législatif devrait s'achever par un accord entre le Parlement et le Conseil au second semestre 2017.

² Le présent rapport a été établi conformément aux exigences énoncées à l'article 11 de la décision 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 instituant le mandat de prêt extérieur.

³ Les «nouvelles» opérations sont celles pour lesquelles le premier contrat de financement a été signé en 2016. Ces opérations représentent un volume total approuvé de 7,2 milliards d'EUR.

engendrent des incidences qui sont conformes aux objectifs du MPE. Par exemple, il peut montrer de quelle façon un prêt à une entreprise publique de distribution d'eau (contribution) accroît l'approvisionnement en eau potable (réalisation) et offre ainsi un accès à une eau potable salubre à un plus grand nombre de foyers (résultat) et, partant, améliore la santé publique pour la population en général (incidence). L'objectif est de mieux évaluer la contribution de la BEI aux objectifs du mandat en mettant l'accent sur des résultats concrets, et de pouvoir en rendre compte. Le cadre ReM est en vigueur depuis 2012.

Quelque 90 % des nouveaux projets devraient produire de «bons» résultats sur le plan de la qualité et de la solidité de l'opération, chaque nouveau projet devant atteindre au moins un niveau «acceptable».

Plus de 80 % des nouveaux projets devraient être associés à une additionnalité «élevée» ou «significative» de la BEI, chaque nouveau projet devant être associé au moins à un niveau «modéré» d'additionnalité de la BEI.

Voici quelques-uns des principaux résultats attendus des nouveaux projets en 2016:

- Près de 10 000 prêts à des micro-entreprises, des PME et des entreprises de taille intermédiaire, contribuant au maintien d'environ 544 700 emplois;
- 1,2 million de passagers bénéficient chaque jour de l'amélioration des transports urbains et ferroviaires;
- 1,5 million de personnes bénéficient de meilleurs services d'assainissement;
- Production d'énergie suffisante pour alimenter 338 000 foyers;
- 743 200 foyers raccordés au réseau;
- 469 000 personnes bénéficient d'une meilleure gestion des déchets;
- 150 000 patients traités chaque année dans des hôpitaux, nouveaux ou rénovés;
- 37 000 étudiants supplémentaires inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur;
- 4 millions de personnes bénéficiant de projets multisectoriels d'infrastructures urbaines.

Cette année encore, la BEI a montré sa détermination à soutenir le programme d'action de l'UE en faveur du climat. La part des opérations qu'elle a signées dans les régions couvertes par le MPE reste nettement supérieure au seuil de 25 % fixé par la décision établissant le MPE. En 2016, la BEI a signé 1,9 milliard d'EUR de prêts dans les régions MPE pour soutenir la lutte contre le changement climatique, ce qui représente 28 % du total. Fin 2016, le taux global des opérations signées dans le domaine climatique dans le cadre du mandat 2014-2020 s'établissait à 34 %. Les prêts en Asie contribuent grandement à cet objectif, l'action en faveur du climat étant la priorité absolue des prêts dans cette région.

Par ailleurs, en 2016, la part du volume signé dans les régions MPE qui soutiendront l'objectif transversal d'intégration régionale à travers des interconnexions énergétiques, des réseaux de transport, des fonds régionaux de capital-investissement et un soutien à la convergence par le développement du secteur privé local atteint 27 % (1,8 milliard d'EUR).

3. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

3.1. VUE D'ENSEMBLE DES NOUVELLES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE LA BEI PAR OBJECTIF

La législation qui sous-tend le MPE fixe trois grands objectifs pour les opérations de la BEI couvertes par la garantie budgétaire de l'UE:

- (i) le développement du secteur privé local, notamment en soutenant les petites et moyennes entreprises (PME);
- (ii) le développement des infrastructures économiques et sociales
- (iii) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.

L'intégration régionale entre les pays, en particulier entre les pays en phase de pré-adhésion, les pays du voisinage et l'UE, est un objectif sous-jacent supplémentaire pour les opérations répondant à un ou plusieurs des principaux objectifs.

La proposition de révision de la décision MPE⁴ que la Commission a présentée en septembre 2016 à la suite de l'examen à mi-parcours⁵ introduit un nouvel objectif visant à remédier aux causes profondes de la migration. Un compte rendu sur ce nouvel objectif devrait figurer dans le rapport annuel de l'année prochaine, une fois adoptée la législation révisée.

Sur le montant total des opérations signées en 2016 dans les régions MPE, 49 % (3,383 milliards d'EUR) soutiendront le développement du secteur privé local, principalement à travers l'amélioration de l'accès aux financements des PME, des microentreprises et des entreprises de taille intermédiaire; un peu plus de la moitié (51 %, soit 3,457 milliards d'EUR) contribueront au développement des infrastructures sociales et économiques. Toutes les opérations hors UE de la BEI soutiennent au moins l'un de ces objectifs.

Près d'un tiers du volume total contribuera à la réalisation de l'objectif de lutte contre le changement climatique (28 %, 1,921 milliard d'EUR). Ce soutien à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets est réparti sur 50 projets individuels signés en 2016, compte tenu de la contribution à cet objectif apportée par de nombreuses opérations axées sur plusieurs secteurs (par exemple, des lignes de crédit pour lesquelles une faible proportion du prêt est estimée soutenir les investissements dans les énergies renouvelables ou les mesures d'efficacité énergétique des PME).

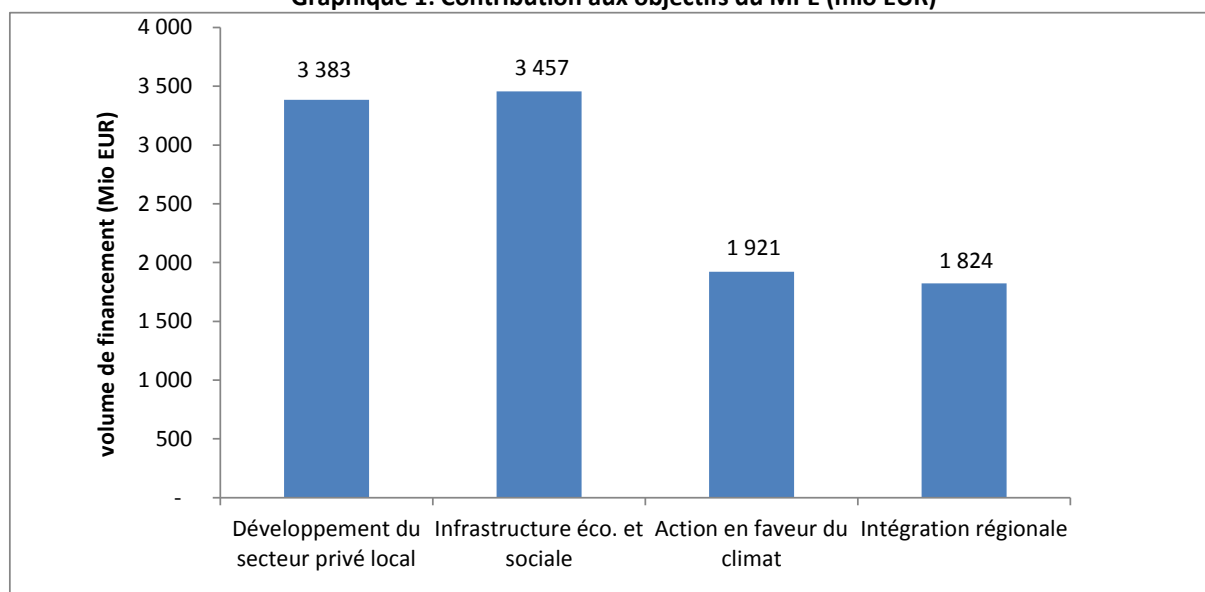
De même, 27 % (1,824 milliard d'EUR) soutiendront l'objectif transversal d'intégration régionale, tant par le développement des infrastructures que par le soutien de l'accès du secteur privé local aux financements.

Le graphique 1 illustre la contribution de l'activité de la BEI aux objectifs du MPE, compte tenu à la fois des opérations sous garantie du MPE et sur risques propres de la BEI:

⁴ COM(2016) 583.

⁵ COM(2016) 584.

Graphique 1: Contribution aux objectifs du MPE (mio EUR)



Le document de travail ci-joint contient des informations détaillées sur les projets financés par la BEI.

Le développement du secteur privé local, notamment le soutien aux PME

Le soutien de la BEI au développement du secteur privé local consiste à créer les conditions propres à permettre aux habitants des marchés en développement et des marchés émergents de créer et d'agrandir leur entreprise et ainsi de créer des emplois, de satisfaire les besoins en biens et services, de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et d'améliorer le niveau de vie. Plus fondamentalement, aucun développement économique et social durable n'est possible sans développement du secteur privé.

Ce soutien prend différentes formes:

- l'ouverture de lignes de crédit à des intermédiaires financiers locaux (essentiellement des banques) pour que ceux-ci octroient des prêts aux PME;
- des prises de participation dans des fonds de capital-investissement et des fonds de capital-risque pour les entreprises à haut potentiel de croissance;
- des apports de fonds propres aux organismes de microfinance;
- l'octroi de prêts directs aux grandes entreprises.

Pas moins de vingt-six nouveaux projets signés en 2016 soutiendront le développement du secteur privé local. Le montant total du financement de la BEI approuvé pour ces projets s'élève à 3,7 milliards d'EUR. Vingt-deux sont des lignes de crédit en faveur des PME, et quatre sont des prêts pour des infrastructures mises en œuvre par le secteur privé et des projets de R&D qui contribueront également au développement du secteur privé local.

Soutien aux PME rurales en Arménie

L'Arménie a connu une forte croissance économique et un recul de la pauvreté ces dernières années, mais il lui est nécessaire de diversifier son économie et de renforcer son secteur des

PME, en particulier dans les zones rurales relativement sous-développées. Pourtant, les PME souffrent d'un accès limité au financement car les banques locales elles-mêmes n'ont pas d'accès direct aux marchés des capitaux et dépendent largement de sources de financement à court terme.

Le prêt en cascade en faveur de l'Arménie, signé en 2014, a contribué à remédier à cette situation en fournissant des financements à long terme aux banques locales par l'intermédiaire de la Banque centrale d'Arménie. Le prêt est couvert par la garantie de l'UE au titre du mandat de prêt extérieur. Ce financement a été entièrement alloué à la fin de l'année 2016; 113 entreprises employant 6 357 personnes au total (56 employés en moyenne) en bénéficient. Les entreprises sont majoritairement actives dans les secteurs de l'agriculture, de la transformation alimentaire ainsi que de l'hébergement et de la restauration. D'une durée moyenne supérieure à cinq ans, les prêts accordés sont beaucoup plus avantageux pour le financement des investissements productifs que les conditions généralement offertes aux PME. On estime que ces prêts pourraient aider à créer un peu plus de 2 000 emplois supplémentaires.

La coopérative Araks-2 emploie quelque 24 personnes et utilise la production laitière locale pour fabriquer une gamme de fromages. Elle a utilisé des prêts sur cinq ans financés par la BEI, d'un montant total de 95 000 EUR, pour acquérir un nouveau pasteurisateur, des moules et des intrants, ce qui lui a permis d'augmenter sa production. À l'avenir, elle prévoit d'investir pour tripler sa capacité de production et porter sa part des ventes à l'exportation à au moins 35 %.

le développement des infrastructures économiques et sociales

Le développement des infrastructures économiques et sociales (routes, réseaux énergétiques, structures médicales, services internet à large bande...) constitue l'un des piliers du processus de développement. C'est aussi un domaine dans lequel le financement public joue souvent un rôle déterminant, les biens d'infrastructure étant souvent des biens publics aux retombées positives importantes pour l'économie, l'environnement et le bien-être humain. La BEI soutient des projets d'infrastructure dans des secteurs très divers avec le soutien de la garantie de l'UE au titre du MPE.

En 2016, les nouveaux projets qui contribuent au développement des infrastructures économiques et sociales dans les régions MPE sont au nombre de 33. Le montant total du financement de la BEI approuvé pour ces projets s'élève à 3,6 milliards d'EUR.

La BEI a signé douze nouveaux projets dans le secteur des transports, le volume de prêts ayant augmenté par rapport à l'année précédente (2,1 milliards d'EUR en 2016). Les transports publics urbains et les chemins de fer représentent environ la moitié de ces prêts en volume.

En 2016, la BEI a signé des contrats pour six nouveaux projets dans le secteur de l'énergie (493 millions d'EUR), ce domaine étant moins ciblé que l'an dernier. Le nombre de projets de production d'énergie à grande échelle a été réduit au profit de petits projets impliquant la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Les plus grands projets de production d'énergie se trouvent en Turquie, avec le projet éolien Fina Enerji et une ligne de crédit avec Isbank qui ciblera spécifiquement des programmes liés aux énergies renouvelables et à

l'efficacité énergétique qui devraient générer suffisamment d'énergie pour desservir quelque 105 000 foyers.. Au total, les nouveaux projets en 2016 alimenteront en énergie l'équivalent d'environ 338 000 foyers.

Soutenir les infrastructures municipales et les services d'eau/d'assainissement

L'an dernier, la BEI a signé deux projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, pour un montant de prêts de 129 millions d'EUR et un montant supplémentaire de 15 millions d'EUR destinés à la gestion des déchets solides. Chacune de ces opérations est couverte par la garantie de l'UE au titre du mandat de prêt extérieur. Deux projets de traitement des eaux usées, l'un au Panama et l'autre en Tunisie, desserviront une population totale de quelque 1,5 million d'habitants et contribueront à assainir l'eau dans la baie de Panama et en Méditerranée. Un nouveau projet dans ce secteur soutiendra plusieurs programmes d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets solides en République kirghize.

Trois nouveaux projets soutiennent des programmes de reconstruction ou de développement urbain qui couvriront différents secteurs d'infrastructure. En réponse au terrible tremblement de terre qui a frappé l'ouest de l'Équateur en avril 2016, un projet (159 millions d'EUR) financera la réparation et le rétablissement des infrastructures endommagées telles que les routes, les réseaux d'eau et d'électricité, les télécommunications et les bâtiments municipaux. De même, 100 millions d'EUR seront affectés à la réparation des infrastructures endommagées par les récentes inondations à Tbilissi. Un troisième projet apportera un soutien aux autorités locales dans toute la Géorgie afin de moderniser les infrastructures locales et d'améliorer la fourniture de services aux résidents locaux.

Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets

Les causes et les conséquences du changement climatique étant planétaires, l'UE fait du financement des actions en faveur du climat au-delà des frontières de ses États membres un élément fondamental de sa politique extérieure et de développement. La BEI joue un rôle central dans ces efforts, en particulier après l'accord mondial novateur conclu à Paris en 2015 et entré en vigueur lors de la conférence de la CCNUCC en novembre 2016. La BEI dispose déjà d'une solide expérience en matière de mobilisation de ressources financières, qu'elle propose pour aider les pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, en soutenant leurs contributions déterminées au niveau national, leurs plans et stratégies nationaux d'atténuation et d'adaptation, ainsi que leurs politiques en matière d'énergie et de transport à faible émission de carbone.

Parmi les nouveaux prêts signés pour les régions MPE en 2016, 1,9 milliard d'EUR contribueront à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Cet objectif sera atteint grâce à un grand nombre de projets dans presque tous les secteurs. Tous ces projets contribuent également au développement du secteur privé local ou au développement des infrastructures sociales et économiques.

Dans de nombreux cas, seule une partie du projet contribue à l'objectif de lutte contre le changement climatique et seul un pourcentage du montant total des prêts consentis à un projet est donc considéré comme contribuant à la réalisation de cet objectif. L'analyse des résultats des projets antérieurs de la BEI a révélé que de nombreux projets contribuent un peu à la lutte

contre le changement climatique, même si ce n'est pas leur objectif principal. Un exemple typique est celui d'une ligne de crédit pour les PME, dans laquelle certains projets d'investissement d'entreprises bénéficiaires impliquent une plus grande efficacité énergétique dans les bâtiments ou l'installation de petites capacités de production d'énergie renouvelable, telles que des panneaux solaires. Ainsi, une cinquantaine de nouveaux projets en 2016 contribuent à l'objectif de lutte contre le changement climatique, dont 21 lignes de crédit.

Dans l'ensemble, la contribution la plus importante est de loin le transport à faible émission de carbone, qui représente 64 % du volume total, suivi par les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui représentent 21 % des nouveaux prêts hors UE en faveur de la lutte contre le changement climatique en 2016. Les mesures d'atténuation, par exemple celles visant à prévenir les émissions de méthane dans le secteur du traitement des déchets et des eaux usées, jouent également un rôle important. La contribution de l'adaptation est, quant à elle, de 3,5 %.

Réduire la dépendance au diesel aux Maldives

La production d'électricité représente un défi pour les Maldives, archipel constitué de 26 atolls. Pendant longtemps, le pays s'est largement appuyé sur des générateurs diesel vieux et inefficaces. Pas plus tard qu'en 2012, les importations de pétrole représentaient 35 % du PIB. Un prêt de la BEI d'un montant de 45 millions d'EUR, couvert par la garantie de l'UE au titre du mandat de prêt extérieur, soutient un projet visant à remédier à cette situation en installant au moins 50 MW de systèmes d'énergie hybride solaire-diesel, avec environ 25 MW de panneaux solaires photovoltaïques installés sur les toits et au sol et environ 27 MW de capacité de générateurs diesel plus efficaces, ainsi qu'en rénovant environ 430 km de lignes de distribution et en installant des batteries lithium-ion et des équipements de commande. Quelque 37 MW de capacité de générateurs diesel obsolètes pourront ainsi être mis hors service.

Le projet fournira suffisamment d'énergie pour répondre aux besoins d'environ 110 000 foyers et permettra quelque 14 500 nouvelles connexions au réseau. Il permettra au pays d'économiser environ 13,6 millions d'EUR par an en diminuant les importations de carburant et aura également un impact en termes de réduction des émissions de CO₂ et d'autres polluants. À l'usage, le projet entraînera des émissions de GES estimées à 76 kt d'équivalent CO₂ par an. Toutefois, selon les prévisions, ce projet permettra de réduire les émissions de 34 kt d'équivalent CO₂ par an.

Intégration régionale

En 2016, la BEI a signé 15 nouveaux projets qui contribuent à l'intégration régionale. Le montant total du financement de la BEI approuvé pour ces projets s'élève à 1,6 milliard d'EUR. Ces projets concernent les liaisons de transport, le soutien à la convergence par le développement du secteur privé local et l'interconnexion énergétique. Sept projets (1 milliard d'EUR) ont été signés pour des lignes de crédit destinées à faciliter l'accès des PME et des entreprises de taille intermédiaire aux financements à long terme, favorisant ainsi la convergence économique avec l'UE. Six d'entre eux se trouvent en Turquie et un en Bosnie-

Herzégovine. Une autre ligne de crédit cible spécifiquement les PME du secteur alimentaire et agricole en Géorgie. La BEI a signé quatre projets de transport, dont la modernisation des chemins de fer en Ukraine et en Moldavie, qui permettront d'accroître les capacités de transport de passagers et de marchandises et faciliteront les échanges commerciaux dans la région et avec l'UE.

3.2. APERÇU DU FINANCEMENT DE LA BEI PAR RÉGION ET PAR SECTEUR

Le tableau 1 donne une vue d'ensemble du volume de financement de la BEI en 2016 dans les régions couvertes par le MPE, y compris celles bénéficiant d'une garantie MPE (risque global ou politique) et celles financées au titre des mécanismes sur risques propres de la BEI.

Tableau 1: Opérations de financement de la BEI signées en 2016

Régions d'opération (Mio EUR)	Opérations au titre du MPE sous garantie de l'UE			Financements sur risques propres de la BEI	Total
	Garantie globale	Couverture du risque politique	Total MPE		
Pays en phase de pré-adhésion	582	-	582	2 073	2 655
Pays méditerranéens	1 061	332	1 393	192	1 585
Voisinage oriental et Russie	1 263	354	1 616	-	1 616
Asie	45	-	45	200	245
Asie centrale	20	-	20	200	220
Amérique latine	319	-	319	200	519
Afrique du Sud	-	-	-	-	-
Total des régions du mandat	3 289	686	3 975	2 865	6 840

En 2016, la BEI a signé des prêts pour un montant de 6,8 milliards d'EUR dans les régions couvertes par le MPE, sur un total mondial de 7,9 milliards d'EUR (dont les pays ACP et les pays et territoires d'outre-mer). Environ 5,9 milliards d'EUR ont été réalisés dans les pays en phase de pré-adhésion (actuellement, l'encours total des prêts de la BEI en Turquie couverts par la garantie de l'UE s'élève à 9,6 milliards d'EUR) et dans les régions du voisinage (sud et est). Le reste (26 %) a été signé en Asie, en Asie centrale et en Amérique latine.

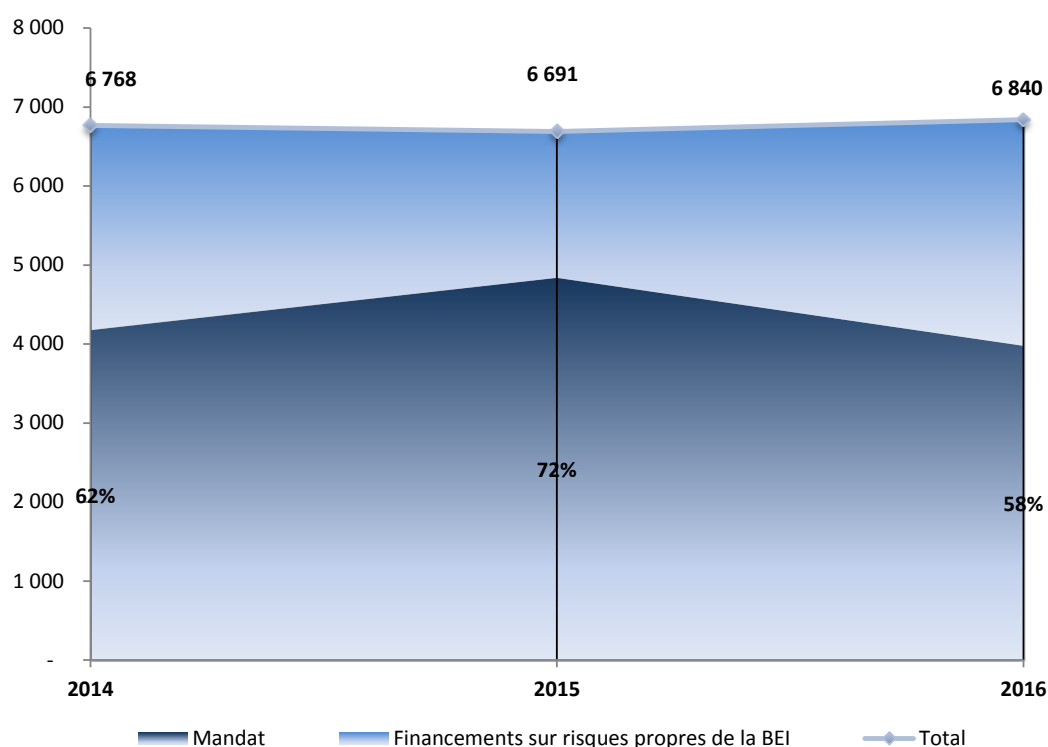
Par rapport à 2015, le volume total de financement de la BEI dans les régions MPE a augmenté de 2 % (6,7 milliards d'EUR signés en 2015), ce qui s'explique par une augmentation de 54 % des financements sur risques propres (1,9 milliard d'EUR en 2015) et par une diminution de 18 % du recours à la garantie de l'UE (4,8 milliards d'EUR en 2015).

Tableau 2: Signatures nettes par an et total des signatures nettes par rapport aux plafonds du mandat actuel de l'UE sur la période 2014-2020

En Mio EUR	2014 (H2)	2015	2016	Signatures nettes (en Mio EUR)	Plafond	Signatures nettes en % du plafond du mandat
Pays en phase de pré-adhésion	200	957	582	1 739	8 739	20%
Pays méditerranéens	380	1276	1393	3 049	9 606	32%
Voisinage oriental et Russie	1040	1481	1593	4 114	4 831	85%
Asie	45	433	45	523	936	56%
Asie centrale	70	70	20	160	182	88%
Amérique latine	219	468	319	1 007	2 289	44%
Afrique du Sud	0	150	0	150	416	36%
Total	1 954	4 835	3 952	10 741	27 000	40%

Il ressort du tableau ci-dessus que le total des signatures au titre du MPE a atteint 10,7 milliards d'EUR et que le taux d'utilisation cumulé du MPE en termes de signatures s'élève actuellement à 40 % (environ 38 % de la durée de mise en œuvre s'étant écoulés). En ce qui concerne le mandat actuel du MPE, dont le plafond est fixé à 27 milliards d'EUR, le taux d'utilisation en Asie centrale a atteint 88 % du plafond du mandat, suivi par les pays voisins orientaux avec 85 %, l'Asie avec 56 % et l'Amérique latine avec 44 %. Il est à noter que ces pourcentages ne tiennent pas compte de l'augmentation proposée du plafond du MPE actuellement en discussion au Conseil et au Parlement.

Graphique 2: Évolution annuelle des volumes de prêts sur ressources propres de la BEI



Le graphique 2 illustre l'évolution du volume de prêts consentis au titre du MPE et des financements sur risques propres entre 2014 et 2016. En moyenne, sur l'ensemble de cette période, 64 % des financements de la BEI octroyés dans ces régions ont bénéficié de la garantie de l'UE, avec des fluctuations annuelles comprises entre 58 % et 72 %.

Le nombre de projets de financement avec contrats signés par la BEI dans les régions couvertes par le MPE est passé de 55 en 2015 à 71 en 2016. Sur ces 71 opérations, 54 projets

étaient «nouveaux» avec un premier contrat de financement de la BEI signé en 2016; pour 17 projets, une partie du financement total de la BEI avait été fournie par des contrats signés au cours des années précédentes.

Tableau 3: Nombre d'opérations signées par région (toutes ressources confondues), en 2016

Régions	Ressources tierces	Sous garantie de l'UE	Risques propres BEI	Total
Pays en phase de pré-adhésion		8	22	30
Pays méditerranéens		13	2	15
Voisinage oriental et Russie		16	0	16
Asie		1	1	2
Asie centrale		1	2	3
Amérique latine		4	1	5
Afrique du Sud		0	0	0
Total des régions du mandat		43	28	71

Par rapport à 2015, la BEI a considérablement accru, en 2016, ses prêts dans les Balkans occidentaux (+92 %), où le montant signé a atteint 427 millions d'EUR, et dans les pays méditerranéens (+12 %), où le montant signé a atteint 1,6 milliard d'EUR, dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative de résilience économique en faveur de ces régions. La plus grande partie de ce montant était destinée à des projets axés sur l'appui au développement du secteur privé local, en particulier des lignes de crédit visant à soutenir les PME (54 % en Méditerranée et 64 % dans les Balkans occidentaux).

En 2016, les lignes de crédit représentaient 46 % du total des prêts (37,5 % en 2015), tandis que 54 % étaient consacrés au financement de projets d'infrastructure et autres (62,5 % en 2015), les projets de transport représentant la moitié de ce volume.

Ce sont les prêts dans les pays en phase de pré-adhésion qui ont contribué le plus à l'objectif de développement du secteur privé local avec 1,8 milliard d'EUR (52 %), suivis par les prêts dans les pays méditerranéens, avec 960 millions d'EUR (28 %).

Les pays voisins orientaux sont la région qui contribue le plus à l'objectif d'infrastructures économiques et sociales avec 1,2 milliard (34 %) du total des prêts accordés à cet objectif. Enfin, la région des pays en phase de pré-adhésion obtient également des résultats plus élevés pour l'objectif d'intégration régionale avec 1,3 milliard (69 %) de l'ensemble des prêts sur ressources.

Tableau 4: Répartition sectorielle des opérations de financement de la BEI signées en 2016 dans les régions couvertes par la décision (toutes ressources confondues)

Étiquettes de ligne	Pays en phase de pré-adhésion	Pays méditerranéens	Russie, Europe or., Caucase du Sud	Asie	Asie centrale	Amérique latine	Total
Lignes de crédit / Banques	1 775	849	333		200		3 158
Transports	405	398	781	200		41	1 825
Énergie	223	47	41	45		200	556
Industrie	-	111	111			162	384
Santé	185						185
Eau, traitement eaux usées	41	70			15	46	171
Agriculture, pêche et sylviculture	-		141				141
Télécommunications	-	100					100
Aménagement urbain	-		100				100
Éducation	-		9			70	79
Infrastructure composite	-		75				75
Services	26		25				51
Déchets solides	-	10			5		15
Total général	2 655	1 585	1 616	245	220	519	6 840

3.3. IMPACT ET VALEUR AJOUTÉE DES OPÉRATIONS DE LA BEI

Le cadre ReM fournit une évaluation des opérations de financement de la BEI tout au long du cycle de chaque projet. Il aide la BEI à sélectionner des projets viables qui correspondent aux priorités de l'UE et auxquels elle pourra apporter une valeur ajoutée. Des indicateurs de résultats assortis de scénarios de base et d'objectifs illustrant bien les résultats économiques, sociaux et environnementaux de l'opération sont fixés au stade de l'instruction. Les résultats obtenus sont ainsi évalués à l'aune de ces indicateurs de performance tout au long du cycle du projet et font l'objet d'un rapport à l'achèvement du projet et trois ans plus tard pour les opérations directes; à la fin de la période d'investissement et à la fin de la vie des fonds de capital-investissement; et à la fin de la période d'allocation pour les prêts intermédiés.

Les projets sont évalués selon trois «piliers»:

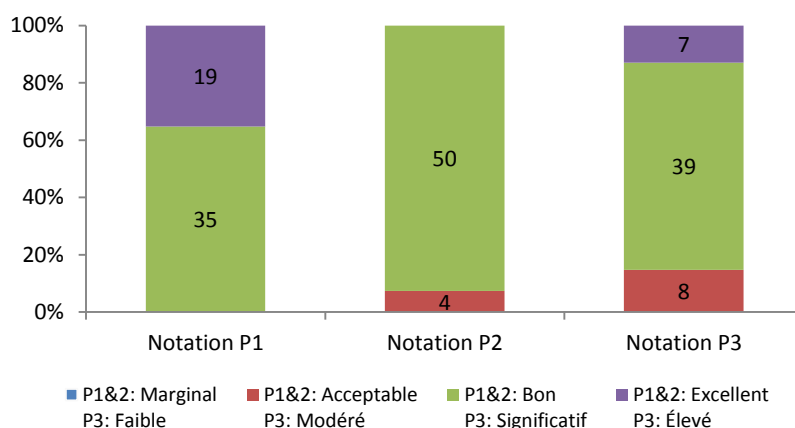
- (i) le pilier 1 évalue la contribution attendue aux priorités de l'UE et des pays partenaires, ainsi que l'éligibilité en vertu des objectifs du mandat de la BEI.
- (ii) le pilier 2 évalue la qualité et la solidité de l'opération, sur la base des résultats attendus.
- (iii) le pilier 3 évalue la valeur ajoutée financière et non financière escomptée de la BEI.

Cette partie présente également les résultats attendus par rapport aux objectifs stratégiques de l'UE, tels qu'ils sont relevés par le cadre ReM. S'agissant des résultats attendus, elle ne porte pas sur tous les contrats signés en 2016, mais sur tous les projets dont le premier contrat de financement a été signé cette année-là (ci-après les «nouveaux projets»). Dans ce cadre, 54 nouveaux projets ont été signés dans les régions MPE en 2016. Le montant total du financement de la BEI approuvé pour ces projets s'élève à 7,3 milliards d'EUR.

En 2016, 11 projets dans les régions MPE initialement approuvés au titre du cadre ReM ont été achevés, ce qui permet un suivi plus complet des résultats obtenus. Il s'agissait de six

lignes de crédit pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire, de trois projets d'infrastructure et de deux projets industriels/de recherche et développement.

Graphique 3: Notes ReM par pilier concernant les nouvelles opérations signées en 2016



En 2016, tous les nouveaux projets ont obtenu au moins la note «bon» au titre du pilier 1, ce qui signifie qu'ils sont conformes aux objectifs du MPE et qu'ils apportent une contribution élevée aux objectifs de développement nationaux ou à ceux de l'UE et une contribution modérée aux autres. Dix-neuf projets ont été notés «excellents» pour avoir apporté une contribution élevée aux priorités de l'UE et aux objectifs nationaux de développement.

Pour le pilier 2, la note repose sur la solidité, la viabilité économique et financière et la durabilité sociale et environnementale des projets financés directement. Pour les opérations intermédiaires, elle se fonde sur les résultats attendus, pondérés en fonction des risques liés à la solidité de l'intermédiaire et à la qualité de l'environnement opérationnel. Cinquante projets ont obtenu la note «bon» au titre du pilier 2, avec un taux de rendement économique moyen de 10 à 15 % pour les projets d'infrastructure. Quatre projets ont obtenu la note «acceptable», en raison principalement d'un environnement à haut risque, qui influe sur la capacité à atteindre les résultats attendus. Il s'agit notamment de projets en Ukraine et en République kirghize.

Au titre du pilier 3, l'additionnalité a été jugée «élevée» pour 7 projets et «significative» pour 39 autres.

4. COOPÉRATION DE LA BEI AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

4.1 COOPÉRATION AVEC LA COMMISSION

La coopération entre la BEI et la Commission sur des questions liées au mandat de prêt extérieur s'inscrit dans le cadre d'un partenariat plus large entre les deux institutions dans toute une série de domaines allant de la stimulation de l'investissement dans l'UE, y compris par l'intermédiaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques, aux mécanismes de financement mixte soutenant les activités de développement de la BEI et d'autres IFI en dehors de l'UE.

La décision MPE impose à la Commission, au SEAE et à la BEI de coopérer et de renforcer l'alignement de l'activité extérieure de la BEI et des objectifs de la politique extérieure de l'UE afin de maximiser les synergies entre les financements de la BEI et les ressources

budgétaires de l'UE. Cela se fait principalement dans le cadre d'un dialogue régulier et systématique et d'une consultation précoce concernant les politiques, les stratégies et les réserves de projets. Le protocole d'accord conclu entre la Commission, le SEAE et la BEI (révisé en 2013) concernant la coopération et la coordination dans les régions couvertes par le MPE continue de s'appliquer, dans le domaine par exemple de l'échange d'informations sur les réserves de projets et de coordonnées.

Un exemple concret de cette coopération est la colocalisation des bureaux de la BEI au sein des délégations de l'UE, les nouveaux bureaux extérieurs de la BEI s'installant au sein des délégations locales. Le bureau de Pékin a été officiellement inauguré le 30 mai 2016 et couvre la Chine et la Mongolie. En outre, au premier trimestre 2017, le bureau de New Delhi a été inauguré.

Les mécanismes de financement mixte de l'UE offrent un cadre supplémentaire pour une coopération structurée. Ils se traduisent par de fortes relations de cofinancement avec d'autres institutions financières internationales («IFI») et par un alignement sur les politiques et priorités de l'UE dans chaque pays. En outre, la structure de gouvernance de ces mécanismes permet et impose une coordination et une coopération étroites avec la Commission, le SEAE et d'autres IFI avant toute présentation d'un projet combinant subventions et prêt de la BEI.

La BEI a continué de participer activement aux mécanismes régionaux de financement mixte en 2016. Des contributions (subventions, assistance technique, capital-risque) d'un montant total de 177,32 millions d'EUR à charge du budget de l'Union, gérées par la BEI, ont été approuvées ou signées en 2016, en complément de financements accordés par la BEI dans les régions MPE (39 millions d'EUR sur le budget de l'Union complétant des prêts de la BEI dans le cadre de la facilité d'investissement pour le voisinage, 53 millions d'EUR dans le cadre de la facilité d'investissement pour les Balkans occidentaux, 18 millions d'EUR dans le cadre de la facilité d'investissement pour l'Amérique latine, 18 millions d'EUR dans le cadre du partenariat avec l'Europe orientale pour l'efficacité énergétique et l'environnement, 5,32 millions d'EUR dans le cadre du fonds d'assistance technique pour le partenariat oriental, 1,64 million d'EUR dans le cadre de la FEMIP et 41 millions d'EUR pour le capital-risque). La BEI a coopéré étroitement avec la Commission dans le groupe d'experts technique de la plateforme de financement mixte pour la coopération extérieure de l'UE (EUBEC). La liste détaillée des opérations financées par le budget de l'Union et gérées par la BEI (AT, subventions, fonds propres) en 2015 figure dans le document de travail des services de la Commission ci-joint.

La Commission continue de collaborer activement avec la BEI dans plusieurs autres domaines d'action, notamment en ce qui concerne les juridictions fiscales non coopératives. En janvier 2016, la Commission a adopté un nouveau train de mesures contre l'évasion fiscale, qui contient une série d'initiatives visant à renforcer et à mieux coordonner l'action de l'Union contre les pratiques fiscales abusives des entreprises, au sein du marché unique et au-delà. Ce train de mesures étend les critères en matière de bonne gouvernance fiscale, et prévoit notamment des mesures de lutte contre la planification fiscale agressive. Il tient compte des discussions qui ont eu lieu au Conseil, des recommandations du Parlement européen, ainsi que des résultats du projet de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. En janvier 2017, la BEI a présenté son approche provisoire pour sa politique à l'égard des juridictions faiblement réglementées, non transparentes et non coopératives («politique JNC») et des juridictions fiscalement sensibles.

Les modalités de la coopération interinstitutionnelle entre la BEI, la Commission et le SEAE visant à soutenir les priorités de l'UE et des pays partenaires dans ces régions peuvent être consultées dans le document de travail ci-joint.

4.2. COOPÉRATION AVEC LE MÉDIATEUR EUROPÉEN

Le protocole d'accord signé entre la BEI et le Médiateur européen en 2008 pose les fondements du mécanisme de traitement des plaintes de la BEI en deux phases – celle interne (Mécanisme de traitement des plaintes de la BEI) et celle externe (Médiateur européen) – approuvé par le conseil d'administration de la BEI en 2010, au terme d'une vaste consultation publique. Il permet une compréhension commune de la finalité et de l'application cohérente du mécanisme dans des phases interne et externe, en mettant l'accent en particulier sur les éléments suivants:

- l'existence d'un véritable mécanisme interne de traitement des plaintes, qui traite les plaintes adressées par des tiers à la BEI dans tous ses secteurs d'activité;
- s'agissant des plaintes liées aux opérations menées en dehors de l'UE, y compris les mandats extérieurs, le Médiateur s'engage à user systématiquement de son pouvoir d'initiative afin de traiter les plaintes dès lors que le plaignant n'est ni citoyen ni résident de l'UE;
- le champ d'intervention du Médiateur, étant entendu que le recours au mécanisme de traitement des plaintes de la BEI doit constituer obligatoirement la démarche préalable.

Au cours de l'année 2016, le Médiateur n'a reçu aucune plainte concernant l'activité de la BEI dans les régions MPE.

Conformément à sa politique de traitement des plaintes, la BEI s'efforce de revoir périodiquement le mécanisme. L'examen actuel, incluant une consultation publique, devrait se terminer fin 2017.

4.3. COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

La coopération avec les autres IFI fait partie intégrante des activités de la BEI, allant du dialogue sur les questions institutionnelles, thèmes horizontaux et questions thématiques, à la consultation mutuelle, à l'amélioration des formes de cofinancement opérationnel et au partage du travail. Le dialogue entre les IFI s'effectue essentiellement dans les groupes de travail spécialisés qui se réunissent régulièrement afin de partager les meilleures pratiques ou de traiter de sujets spécifiques.

La coopération entre la BEI et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) s'est poursuivie dans le cadre du protocole d'accord de 2012. Un comité de pilotage présidé par la Commission s'est réuni en juin 2016. Il s'est plus précisément concentré sur la réponse apportée par la BEI et la BERD à la crise migratoire ainsi que sur la coopération globale. Les deux institutions ont également tenu deux réunions du Groupe de contact afin d'échanger leurs points de vue sur leurs réservoirs de projets dans

les régions où elles opèrent toutes deux. Elles ont également échangé des informations sur la réponse qu'elles apportent à la crise migratoire et sur d'autres sujets d'intérêt commun, notamment les questions liées à la délocalisation et l'initiative EU4Business nouvellement créée dans la région du partenariat oriental. Vingt-sept projets signés en 2016 ont été cofinancés par d'autres IFI. La BERD est le premier co-baillleur de fonds (13 projets) avec un total de 1,1 milliard d'EUR, soit 44 % du volume total du cofinancement, suivie par le groupe de la Banque mondiale (7 projets), qui représente 32 % du volume total du cofinancement. La Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement d'Amérique latine ont cofinancé 2 projets (4 %), la Banque asiatique de développement a cofinancé 4 projets (22 %).

La coopération entre la BEI, l'AFD et la KfW s'est encore intensifiée ces dernières années. En 2016, 4 projets ont été cofinancés avec l'AFD dans les régions MPE, pour un montant total de 778 millions d'EUR. Trois projets ont été cofinancés avec le groupe KfW pour un montant total de 142 millions d'EUR. Parallèlement, des réunions régulières ont été organisées au niveau politique/de la coordination ainsi qu'au niveau opérationnel, ce qui a facilité l'échange d'informations et la transparence.

Les trois institutions coopèrent également étroitement dans le cadre de l'initiative de délégation réciproque (IDR). Lancée en 2013, l'IDR est un instrument largement reconnu pour la mise en œuvre des politiques de coopération extérieure de l'UE. Elle prévoit que les trois partenaires de l'IDR comptent sur l'un d'entre eux pour exécuter certaines tâches, telles que, par exemple, l'audit préalable («due diligence») des projets ou la supervision de la passation des marchés publics. Les promoteurs apprécient la simplification des processus qui en résulte. Les organes de gestion et de décision des partenaires de l'IDR se sont familiarisés avec les documents préparés par une autre institution et les utilisent pour leurs propres décisions. Les discussions se sont poursuivies en 2016 sur la manière d'accroître encore le niveau de partage du travail et de délégation des tâches et de permettre à l'IDR d'atteindre un niveau supérieur de pertinence et d'efficacité.

L'arrivée en 2016 de trois nouveaux membres, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB), la Banque islamique de développement et la Nouvelle banque de développement (également connue sous le nom de banque «BRICS»), a été une évolution majeure. Le protocole d'accord signé par la BEI avec l'AIIB en mai 2016 à Pékin fournit le cadre nécessaire pour consolider les relations entre la BEI et l'AIIB dans les domaines du cofinancement d'opérations éligibles, du partage des connaissances et de l'organisation de réunions régulières de haut niveau.

Outre les multiples groupes de travail et initiatives couvrant un large éventail de questions (climat, infrastructure, finances, risques, mesure des résultats, évaluation a posteriori, gestion de la dette, etc.), la coopération entre banques multilatérales de développement (BMD) reste forte au plus haut niveau. En 2016, les discussions de haut niveau entre BMD se sont concentrées sur les principaux thèmes du programme de développement, à savoir comment renforcer conjointement le soutien des BMD à l'action en faveur du climat et contribuer aux objectifs du développement durable. La question des conséquences de la crise des réfugiés et des déplacements forcés a été un autre thème clé de la coopération entre BMD en 2016. Un groupe de travail spécial des BMD a été créé en vue de définir et de mesurer la mobilisation et la stimulation, par les BMD, des financements du secteur privé. Sur la base des recommandations du G7 et du G20, les BMD ont également travaillé conjointement sur les

moyens d'optimiser leurs bilans et d'accroître leur capacité de prêt à l'appui des objectifs de développement.

La BEI a également continué de renforcer ses liens avec le système des Nations unies, après la signature de protocoles d'accord avec l'ONUDI, le FIDA et la FAO. La BEI et le PNUD ont signé un protocole d'accord en octobre 2016. Les axes thématiques de ce partenariat sont la réponse au changement climatique, la réponse aux situations de crise et d'après-crise, la crise migratoire ainsi que la promotion de marchés inclusifs et de l'esprit d'entreprise. Un accord a également été signé en avril 2016 avec l'UNOPS. Ce partenariat permettra aux deux institutions de surmonter les obstacles persistants au développement durable, notamment dans les économies fragiles, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique et d'accroître la capacité du secteur privé à stimuler la croissance et le changement.